



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 juin 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre l'agrandissement du côté sud du garage détaché dérogatoire protégé par droits acquis situé en cour arrière devant la maison en dérogation à l'article 7.8.3 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que le bâtiment sera implanté dans les parties gauche et droite des cours avant et arrière.

Identification du site concerné : Lot 4 204 105 du Cadastre du Québec
7, rue de la Baie

2. Permettre la construction d'un bâtiment technique complémentaire détaché servant au traitement des eaux de consommation du projet Marché Cantley à 6 m de la ligne arrière en dérogation à l'article 6.3.4 du Règlement de zonage 269-05 qui stipule qu'aucun bâtiment complémentaire ne pourra être implanté dans une zone tampon boisée qui est dans ce cas d'une profondeur de 10 m.

Identification du site concerné : Lot 5 472 010 du Cadastre du Québec
montée de la Source

3. Permettre l'implantation d'une piscine semi-creusée en cour avant à 3 m de la ligne latérale gauche en dérogation à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule qu'une piscine, incluant ses accès, sa galerie et sa terrasse, ne peut être implantée que dans les cours latérales et arrière et à une distance de 7 m de la ligne latérale.

Identification du site concerné : Lot 2 620 431 du Cadastre du Québec
151, chemin Taché

4. Permettre l'installation d'un kiosque temporaire à 2 m de la ligne mitoyenne droite (sud-est) avec le lot adjacent (lot 2 619 251) où l'usage d'habitation est exercé en dérogation à l'article 11.4 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que la marge minimale de recul est de 10 m si le terrain adjacent est occupé par une résidence.

Identification du site concerné : Lot 2 619 250 du Cadastre du Québec
180, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 26^e jour de mai 2016.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier